

Ce placement s'adresse aux investisseurs recherchant une gestion résolument prudente obéissant à des critères socialement responsables. Ce fonds a pour objectif de suivre sur sa durée minimale de placement recommandée son indicateur de référence, après déduction des frais de gestion réels. Le fonds est exposé principalement en produits de taux monétaires de la zone euro.

FCPE N°8890

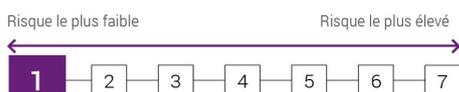
CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d'€) : 974.50
 Valeur liquidative en € : Part I 17.79946

DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(2)

3 mois au moins

INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE



INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(1)

100% ESTR Capitalisé

CARACTÉRISTIQUES

Date d'agrément : 25/06/2002
Devise du fonds : EUR
Type de fonds : FCPE
Valorisation : Quotidienne
Dépositaire : CACEIS Bank
Société de gestion : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL
Classification AMF : Fonds monétaire à valeur liquidative variable standard

PRINCIPAUX RISQUES(3):

Le fonds est exposé aux risques de perte en capital / crédit / taux / durabilité

FRAIS COURANTS: 0.20%

COMITÉ
 INTERSYNDICAL
 DE L'ÉPARGNE
 SALARIALE

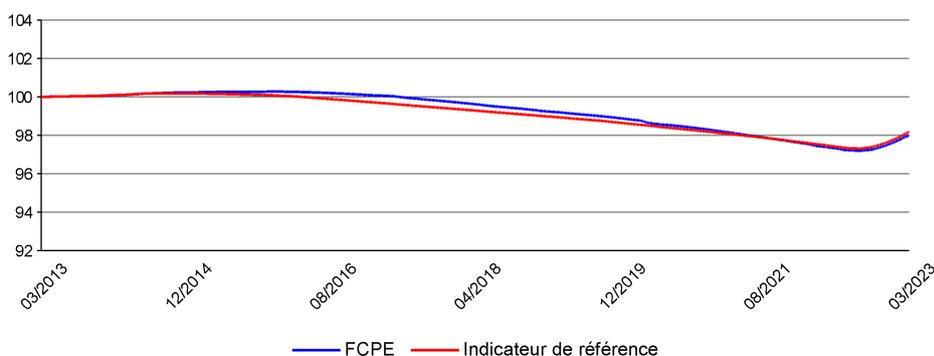


PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

Durée	1 mois	Depuis le	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Depuis le	28/02/2023	30/12/2022	31/03/2022	31/03/2020	29/03/2018	28/03/2013
Performance du FCPE	0.22%	0.56%	0.63%	-0.63%	-1.59%	-1.95%
Performance de l'indicateur de référence	0.22%	0.57%	0.69%	-0.34%	-1.12%	-1.81%
Écart de performance	0.00%	0.00%	-0.06%	-0.29%	-0.47%	-0.14%
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	-0.21%	-0.32%	-0.20%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	-0.11%	-0.22%	-0.18%
Écart de performance	NS	NS	NS	-0.10%	-0.09%	-0.01%
Volatilité du FCPE	NS	NS	0.16%	0.12%	0.10%	0.08%
Volatilité de l'indice de référence	NS	NS	0.16%	0.12%	0.10%	0.07%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

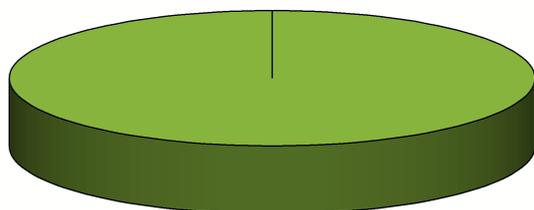
ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100)



PERFORMANCES CALENDRAIRES

	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Performance du FCPE	-0.12%	-0.67%	-0.60%	-0.43%	-0.45%	-0.37%	-0.17%	0.04%	0.16%	0.10%
Performance de l'indicateur de référence	-0.02%	-0.52%	-0.47%	-0.40%	-0.37%	-0.36%	-0.32%	-0.11%	0.10%	0.09%
Écart de performance	-0.10%	-0.14%	-0.13%	-0.03%	-0.08%	-0.01%	0.15%	0.15%	0.06%	0.01%

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)



■ Monétaire & Liquidités 100.00%

Principaux OPCVM

FR0007075122	OSTRUM SRI MONEY I-C	76.47%
FR0010885236	OSTRUM SRI MON PLUS IC FCP	11.95%
FR0010831693	OSTRUM SRI CASH PLUS I	3.86%
TOTAL		92.28%

(1) Voir glossaire en dernière page

(2) Cette durée ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs

(3) Pour plus de détails sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds

COMMENTAIRE DE GESTION

L'annonce de trois faillites de banques régionales américaines à la fin de la première semaine de mars a provoqué, dans un premier temps, un vent de panique sur le secteur bancaire et pesé sur les anticipations d'évolution de la politique monétaire aux Etats-Unis mais, également, en Europe.

Outre-Atlantique, la prise de contrôle par le FDIC des trois établissements en péril et l'adoption de mesures exceptionnelles afin de rassurer leurs déposants en garantissant la totalité des dépôts non-assurés a permis de prévenir une contagion et de stabiliser le système bancaire.

Dans ce contexte, le 22 mars, la Réserve Fédérale a pu relever, comme anticipé, de 25 points de base la fourchette de taux cible des Fed Funds, en poursuivant ainsi sa lutte contre l'inflation. Dans ses prévisions pour le reste de l'année, l'institution de Washington a projeté une hausse supplémentaire de ses taux puis un statu quo. Ces projections ont été très rapidement mises en doute par les investisseurs, alors même que la Réserve Fédérale reconnaissait que, en plus des effets du resserrement monétaire des 12 derniers mois, les récents événements étaient susceptibles d'entraîner un durcissement des conditions financières et restreindre davantage la distribution de crédit.

En Europe, la BCE a remonté ses taux directeurs de 50 points de base dès le 16 mars, comme pré-annoncé en février, du fait d'une inflation sous-jacente élevée et persistante, malgré les tensions sur le secteur bancaire européen dans le sillage des inquiétudes sur les banques américaines. L'onde de choc a fragilisé Credit Suisse, banque mondiale de premier plan en cours de restructuration, surtout après des déclarations de son premier actionnaire qui ont semé le trouble en excluant tout soutien additionnel. Face aux risques qu'une insolvabilité de l'établissement ferait peser sur l'économie suisse et la finance globale, les autorités helvétiques ont œuvré à son rachat express le 19 mars par UBS, l'autre grande banque locale, en bien meilleure situation financière.

La crise de confiance a cependant continué de se propager en zone euro, conduisant la BCE à communiquer sur la solidité des bilans, les niveaux élevés de fonds propres et de liquidité des banques européennes. Les craintes se sont graduellement apaisées en fin de mois à l'image du recul de la volatilité.

L'ESTR Capitalisé, indice de référence du marché monétaire, dans un contexte de remontée des taux qui perdure, progresse de +0.22% sur le mois de mars et de +0.57% depuis le début de l'année.

GLOSSAIRE

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DICI.

INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE

Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque, tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

RÈGLEMENT EUROPÉEN SFDR (SUSTAINABLE FINANCE DISCLOSURE REGULATION)

- Article 8 : produits promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison des deux. Même si ces produits n'ont pas d'objectif d'investissement durable, ils peuvent investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable.

- Article 9 : produits qui ont pour objectif l'investissement durable.

- Article 6 : produits qui ne rentrent pas dans la catégorie Article 8 ou Article 9. Ces produits ne visent pas à promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales, ou à avoir l'investissement durable comme objectif. Ces produits peuvent toujours intégrer des caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance (ESG), bien que non jugées significatives ou contraignantes, via des approches d'exclusion ou une analyse dédiée dans le cadre de l'évaluation des risques.

PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.

Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » (DICI) disponible sur votre Espace Personnel du site internet www.interepargne.natixis.fr.

Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : ClientServicingAM@natixis.com.

Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interépargne et de Natixis Investment Managers International.